

Personne ou personne dans la foi dans les trois monothéistes

*« L'individu contient beaucoup plus
de personnes qu'il ne croit.
'Personne' n'est qu'un accent mis,
un résumé de traits et de "qualités". »*
(Friedrich Nietzsche, Fragments posthumes,
X, 25 [363].)

Saloua Ghrissa

Introduction

La question de la personne ou l'homme est aujourd'hui au cœur de tous les débats et, bien qu'elle soit ancienne, elle se pose actuellement d'une manière lancinante. Nous sommes conscientes qu'il s'agit en fait d'un terrain piégé et épineux, et que les éléments de réponses avancés dans cette contribution ne prétendent en aucun cas à l'exhaustivité. En effet, la question de la personne à l'instar de toutes les autres questions d'ordre théologique, éthiques, juridique, sociologique, psychologique ou philosophique, est strictement liée aux conditions de la formation et l'élaboration des textes, en plus des conflits d'autorité et d'intérêts du moment. Elle reflète par là même les préoccupations et les priorités de leur auteur.

La question de la personne dans le judaïsme, le christianisme et l'islam est en étroite relation avec une notion plus large, celle de l'humanisme ou la condition humaine, laquelle est traduite par deux grandes tendances : universalisme et particularisme. Ces dernières sont exprimées, dans les trois monothéistes avec un arrière plan d'ambiguïté et de tension. Plusieurs passages de la Bible sont en effet rédigés dans une perspective universaliste mettant en exergue l'intérêt manifesté par Dieu envers l'humanité toute entière. Dieu en s'adressant à Abraham dit : « en toi seront bénies toutes les familles de la terre »¹. Aussi l'éthique sociale juive prescrit- elle la protection de la veuve et de l'orphelin², de l'esclave³, du pauvre⁴ et de l'étranger⁵:« Tu n'exploiteras ni opprimeras l'émigré, car vous avez été des émigrés en pays d'Égypte ». Le souci premier était d'empêcher de nuire à son prochain : « Aime ton prochain comme toi- même »⁶dit le Lévitique. Dans les livres prophétiques⁷, la

¹ Genèse 12,3.

² Exode 22,21-23.

³ Exode 21, 1- 11 ; 26,27.

⁴ Deutéronome 15, 7- 11.

⁵ Exode 22, 20.

⁶ Lévitique 19, 18 & 33-34. Aussi Matthieu 22,39 ; Marc 12, 31 ; Luc 10, 25- 38.

⁷ Surtout les livres d'Isaïe, Michée et Amos. Le livre de Jonas est considéré comme un exemple frappant du message universel. Dieu s'adresse à une ville païenne, Ninive, par l'intermédiaire de Jonas en lui demandant de se repentir sous peine de destruction. Le roi et tous les habitants se repentissent en jeûnant ; et la ville fut épargnée.

fraternité est un principe qui lie tous les hommes : « N'avons-nous pas tous un seul père ? Un seul Dieu ? »⁸.

Depuis Hillel l'Ancien, un des premiers tannaïm⁹ (I^{er} siècle av. è.c) qui a dit : « Ce que tu ne veux pas que l'on te fasse ne le fais pas à autrui »¹⁰ jusqu'à rabbi Aqiva Ben Yossef (I^{er}/II^e siècle), un des derniers tannaïm, le commandement d'aimer son prochain comme soi-même est un principe absolu de toute la Torah. Ben Azaï, son contemporain, dit que l'homme a été créé à l'image de Dieu, ce qui le place comme un être irremplaçable¹¹.

Dans le christianisme, le terme personne, prosôpon- hypostase revêt deux significations distinctes ; mais, analogues dans certaines mesures. Le premier sens est théologique et concerne les trois personnes de la Trinité, le second désigne l'être humain. Aussi, l'homme se distingue-t-il par la parole, *logos* et par la mémoire pour témoigner de son existence, dépassant ainsi toutes les autres créatures. L'homme, *anthropos*, capable de penser son existence, s'interroge et recherche ses racines, c'est sa dimension éthique. En effet, l'humanité de l'homme s'avère comme une qualité fondamentale, et qu'il faille développer pour accomplir un dessein divin. Le terme 'chrétien' qui signifie 'disciple du Christ' laisse entendre une relation interdépendante, couronné par le baptême. L'homme est alors constitué personne dans l'Église du Christ. Le Christ, quant à lui dieu et homme à la fois incarne une nouvelle création après celle d'Adam.

Dans le texte coranique tous les hommes sont égaux en dignité puisqu'ils sont tous issus d'Adam, et que ce dernier est issu de la terre¹². Tous les hommes sont issus d'un souffle unique, celui de Dieu¹³. La dimension humanitaire en Islam prend sa source dans la confiance placée par Dieu en l'homme, et par l'homme en lui-même et en son prochain. L'humanisme en Islam est développé, aussi bien dans le *fiqh* que la littérature ou encore la philosophie.

La représentation de l'homme en islam renvoie à trois acceptions différentes, à savoir *al insân*, dans sa dimension ontologique, un concept générique qui fait de l'homme *ḥalifat allah' lâ al arḍ*, le vicaire de Dieu sur terre. Un privilège accordé comme signe de confiance assignée à l'homme seul pour exercer une gérance qui revient foncièrement à Dieu. Dès lors, la dignité de l'homme tire sa légitimité dans le respect de la souveraineté divine et la reconnaissance de l'ordre établi du monde et des choses. Aussi, l'homme n'est-il pas investi, par là même d'une responsabilité à assumer devant Dieu et à l'égard de ses semblables. *Adam*, quant à lui est une créature divine, déchu du paradis en raison de son désobéissance aux ordres divins. On a souvent opposé, dans les trois monothéistes la figure d'Adam à celle

⁸ Malachie 2, 10.

⁹ *Tanna* : « Maître », pl. *tannaïm*. Appellation des maîtres de la Loi orale dont la période d'activité s'étend de 20 à 200 de l'ère commune. On doit aux *tannaïm* la première mise par écrit de la Loi Orale : la *Mishnah*, la *Tossefta* et le *Midrash Halakha*.

¹⁰ *Chabbat* 31 a.

¹¹ *Sifré* sur Lévitique 19, 18.

¹² Sourates *Famille de Imrân* III, 195 ; *Les Femmes*, IV, 25 ; *La Table* V, 5.

¹³ Sourate *Les Femmes* IV, 1.

d'Abraham, dépeint comme l'exemple à suivre pour l'homme, et dans le coran, il est appelé *ḥanîf*¹⁴, monothéiste avant l'heure. Le terme générique *bašar*, en référence à l'homme fait chaire¹⁵ renvoie à la dimension temporelle de celui-ci, donc à l'homme dans le monde.

Mais avec l'introduction de l'Alliance, sur la scène biblique, entre Dieu et Abraham, d'un côté et entre Dieu et le peuple Israélite sur le Mont Horeb, et plus tard entre Dieu et le roi David¹⁶ de l'autre, se dégage un caractère de particularisme qui sera maintenu tout le long de l'histoire juive. Aussi l'islam introduit-il, à son tour le principe de l'élection 'Vous êtes la meilleure communauté qui ait été donnée comme exemple aux hommes'¹⁷.

Les questions de la personne, de la faute, du salut et de la résurrection sont traitées avec beaucoup d'attention et de rigueur dans les théologies des trois monothéistes. Depuis que l'homme est homme, ses interrogations métaphysiques sur son origine, sur sa vie et sur sa mort l'ont amené à chercher un sens à celle-ci. La philosophie grecque s'est longtemps considérée comme un savoir total décrit la cosmologie et la cosmogonie comme processus de formation de l'ordre du cosmos. Platon¹⁸, dans le *Timée* explique la formation du monde et de l'homme par un démiurge, un monde sans fin, mais cyclique. Aristote¹⁹, dans la *physique* traite du temps, de l'infini et du premier moteur, avec une conception matérialiste de l'âme, une espèce d'harmonie entre les quatre éléments de la matière (terre, air, eau et feu). Cicéron²⁰ juxtapose deux conceptions de la personne dont l'une est commune, par la raison et une autre 'singulière, en ce sens qu'elle est propre à tout un chacun. Cicéron admet, par ailleurs un lien d'ordre rationnel entre l'homme et la divinité, étant donné que la raison existe aussi bien chez la divinité que chez l'homme. Kant²¹ reprendra la première conception de Cicéron, en ce que la raison est partagée par tous. Il fait de la personne un principe absolu et unique de la moralité, une conception reprise, en partie par Paul Ricœur²². Ce dernier déplace la notion de la personne du plan de l'*ego* ou moi au plan du *soi*, dans la mesure où l'homme traduit l'instabilité de l'existence. La philosophie moderne et contemporaine a repris la notion de la personne pour désigner l'être humain dans sa dignité inaliénable et dans sa responsabilité à l'égard des autres.

Dans les trois monothéistes, le questionnement a pris toute une autre tournure. En effet, la création de l'homme à l'image de Dieu, rapportée dans les textes, suppose un lien entre le créateur et sa créature impossible à dissoudre. D'emblée, se pose la question de

¹⁴ Sourate *Famille de Imrân* III, 67.

¹⁵ Le terme בשר (*basar*) dans les langues sémitiques, et qui a donné بشر en arabe renvoi plutôt à l'idée de la chaire en général.

¹⁶ L'Alliance entre Dieu et David est rapportée dans la tradition deutéronomique (2 Samuel 7).

¹⁷ Sourate *Famille de Imrân* III, 110.

¹⁸ Platon,

¹⁹ Aristote

²⁰ Cicéron

²¹ Kant, *Traité de la vertu*,

²² Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Le Seuil, 1990 ; *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock, 2004.

liberté et du libre arbitre de l'homme. Depuis les enseignements de Pélage²³, qui a soulevé, au début du Ve siècle la polémique autour de la liberté de l'homme de choisir entre le bien et le mal. Avec les Stoïciens, Pélage affirme que les fautes tout comme les mérites dépendent entièrement de l'homme. Les débats sur ce sujet n'ont jamais cessé depuis, creusant de plus en plus le fossé entre philosophie grecque et théologie.

Les trois religions retracent une histoire singulière à plus d'un titre, celle du monothéisme. Les réflexions théologiques qui ont développé une littérature abondantes traduisent, aussi bien la quête identitaire des groupes, que celle des croyants, à travers des choix liés à une histoire religieuse propre à eux. L'historien se trouve désormais tributaire de ces textes pour comprendre le dessein théologique et dévoiler les significations du langage religieux, véhiculé par les communautés des croyants.

Ce travail de recherche a pour objet principal la notion de la personne dans les trois monothéistes d'un point de vue philologique et historique. Un examen du statut de la personne dans les Lois anciennes, même si la documentation dont nous disposons est fragmentaire d'un côté, et dans la déclaration universelle des droits de l'Homme, de l'autre nous paraît pertinent, pour placer l'évolution de cette notion dans un contexte historique.

I La personne dans les Lois anciennes du Proche Orient

A titre de comparaison, il serait intéressant de voir quelle était la condition de l'homme dans les Lois du Proche Orient ancien. Dans les codes de la Mésopotamie ancienne dont la plupart sont fragmentaires²⁴, excepté celui de Hammurapi (1792-1750)²⁵, la question du statut de l'homme en tant que telle ne transparaît pas et n'est pas abordée explicitement.

Le code de Hammurapi distingue trois classes sociales : *awîlum*, terme générique, traduit généralement par 'homme de condition libre', désigne le citoyen, sujet ordinaire du droit²⁶. Ce statut comprend à son tour deux types d'hommes libres : celui ayant un rang élevé, le seigneur, et celui ayant un rang inférieur dont la condition est exceptionnelle. Cette deuxième catégorie, appelée *aššurâiau* dans la société méso-assyrienne, représente une minorité dans la classe des hommes de condition libres. Ces deux groupes sociaux ne sont

²³ Pélage (380- 420) est le fondateur éponyme d'un mouvement devenu célèbre, le pélagianisme. Pélage a cherché à concilier les fondements du christianisme et le libre arbitre de l'homme. Sa doctrine nie, contrairement à la tradition courante le péché originel, l'asservissement de la volonté et la prédestination. Deux conciles réunis en Afrique en 416 condamnent Pélage et l'accusent d'hérésie, et devient l'adversaire d'Augustin.

²⁴ Des codes tels que ceux d'Our-Nammou (2111-2094), en sumérien ; d'Eshnouma (ville florissante du début deuxième millénaire jusqu'à l'époque de Hammurapi), 1930 av.è.c. C'est le plus ancien code connu en accadien et celui de Lipit-Ishtar (1868-1857 av.è.c.).

²⁵ Le code de Hammurapi est le code juridique découvert le plus anciennement connu. Il est découvert en 1901/2 à Suse dans sa version intégrale sur la stèle dite de Hammurabi (au Louvre). Ce dernier est un roi babylonien qui a régné au XVIIIe siècle av. l'ère commune (1792-1750 av. è. c).

²⁶ Curieusement, il n'existe pas de terme spécifique pour désigner cette catégorie d'hommes libres. Certains historiens du droit expliquent cela par le fait que le juriste assyrien n'avait pas éprouvé le besoin d'un terme pour désigner la classe supérieur, qui constituait la règle ; mais cela paraît peu probable vue que le terme *awîlu* vise une catégorie d'hommes libres toute entière.

pas traités de la même manière au regard du droit : l'article 202 du code stipule une peine corporelle pour le citoyen coupable d'injure envers un autre citoyen de rang plus élevé ; alors que le même délit commis par un citoyen envers un autre citoyen du même rang n'est passible que d'une amende s'élevant à une mine d'argent (article 203)²⁷. La deuxième catégorie sociale est composée d'un groupe appelé *mushkenu*, traduit par E. Szlechter par 'sujets du roi': ils occuperaient une place intermédiaire entre les hommes libres et les esclaves (*wardum/ ardâni*), qui constituent la troisième classe sociale. G. Cardascia estime que la classe des *mushkenus* semble être constituée surtout d'esclaves affranchis et d'étrangers²⁸ jouissant d'une protection particulière du palais en contrepartie de certains services rendus au profit du palais royale. Le *mushkenu* est protégé par la loi, mais pas au même titre que l'homme de condition libre (articles 203,204, 207 & 215), excepté pour le droit matrimonial, lequel était également applicable aux deux catégories sociales (articles 138, 139 & 140)²⁹.

L'esclave, quant à lui appartient à un 'état' juridique spécifique : il peut être acheté ou vendu, châtié en cas de faute, telles que le vol³⁰, la tentative de fuite³¹ ou de rébellion³². Son affranchissement, par exemple ne peut se concrétiser qu'au moyen d'un acte juridique.

La condition de la femme, constitue la difficulté majeure dans les recueils juridiques anciens. En effet, les expressions '*marat awîli*' et '*aššat awîli*' dans les textes assyriens, traduites respectivement par 'fille de l'homme' et 'épouse de l'homme', ne désignent nullement une qualité d'état civil ; mais plutôt un statut social bien défini. La première expression renvoie à la femme de condition libre, quelle soit fille ou épouse, par opposition à la femme esclave, *sinništu*; la seconde renvoie à l'épouse d'un homme libre tout cours.

Nous pouvons dire que la situation de la femme dans les textes juridiques du Proche Orient ancien est nettement inférieure à celle de l'homme dans la mesure où elle est sujette à son époux. Aussi, le système familial patriarcal donne t- il à l'homme une autorité assez considérable aussi bien sur sa femme que sur ses descendants, et le droit pénal assyrien autorise au chef de la famille d'exercer un droit de correction sur les siens. Le mari possède le droit de répudiation : il n'est pas tenu de verser une indemnité de divorce à son épouse et il peut reprendre les bijoux qu'il lui a offerts. En contre partie, la femme peut emporter sa dot, *širku* ; mais non son droit au douaire, *nudunnu*. La fille ne sort de l'autorité du père que par le mariage ; mais tombe sous la coupe du beau père : ce dernier peut lui imposer la loi

²⁷ Emile Szlechter, *Codex Hammurapi*, Rome, Pontificia Universitas Lateranensis, 1977, p. 7.

²⁸ G.Cardascia, *Le statut de l'étranger dans la Mésopotamie ancienne*, Recueil de la société Jean Bodin 9-10, 1958, p. 108.

²⁹ Emile Szlechter, *op.cit.*, p. 8.

³⁰ Le châtement réservé à l'esclave voleur est la mutilation de l'oreille et du nez.

³¹ Les tentatives de fuites d'esclaves des deux sexes semblent avoir été un phénomène fréquent. Pour parer à ce phénomène, les maîtres ont eu recours au marquage de leurs esclaves afin de les identifier. Aussi, des sanctions sévères ont- elles été édictées à l'encontre de ceux qui auraient facilité la fuite d'un esclave.

³² L'esclave rebelle ou contestataire aura selon l'article 282 l'oreille coupée comme châtement.

du Lévirat³³, même s'il elle vit chez son père. En effet, le mariage étant censé unir deux familles plutôt que deux individus, tend à assurer une descendance masculine pour la continuité de la lignée.

II La personne dans l'Antiquité classique gréco-romaine

Dans la Cité d'Athènes, on distingue aussi trois classes sociales, à savoir : les citoyens, les métèques (μετοίκος) et les esclaves. Les métèques sont considérés comme des citoyens de seconde catégorie, mais jouissant de certains droits en payant, en contre partie différentes taxes³⁴. Les esclaves, quant à eux étaient voués aux travaux pénibles, et dont le nombre, à Athènes est estimé à 10 000 esclaves par rapport à 15 000 métèques et 40 000 citoyens. Selon Aristote, les esclaves ne sont que des 'instruments animés'³⁵ dépourvu de leur qualité de personne et donc de leur dignité ; mais leurs condition de varie selon qu'ils travaillent dans les domaines ruraux ou dans la ville. Les premiers sont souvent maltraités et enchainés, les seconds jouissent d'un traitement plus favorable. Peu à peu, et surtout sous l'influence des stoïciens un mouvement se dessine en faveur des esclaves : En effet, une élaboration de lois assurant leur protection voit le jour dans certaines cités d'Athènes. Ainsi, les possibilités d'affranchissement se multiplient et leur droit au culte est reconnu, affirmant par là leur caractère humain³⁶.

Aussi les hommes étaient-ils divisés entre civilisés et barbares. Le qualificatif 'barbare' fut créé par Homère pour désigner au départ les Cariens qui combattaient à côté des Grecs. Dans ce contexte là, le terme était loin de renfermer une quelconque notion d'hostilité ou de xénophobie. Est qualifié comme 'barbare' tout un chacun parlant différemment, sans être nécessairement étranger ou inconnu ou celui vivant loin de la civilisation grecque. Ceci étant, le barbare peut accéder à la civilisation en empruntant le mode de vie grecque. Somme toute, la notion de barbarie est une notion culturelle avant tout, exprimant un ethnocentrisme à outrance. Seuls les sophistes mettaient Grecs et Barbares sur un même pied d'égalité. Ce n'est qu'avec les guerres médiques que la notion du barbare change pour le désigner comme un ennemi et non comme un 'différent'.

³³ Selon les Codes hittite (193) et assyrien (43), par exemple, c'est un devoir de la part du frère ou du père de donner une descendance au défunt (*Lois de l'Ancien Orient*, ds. Cahiers Évangile, Cerf, juin 1986, p. 80 & 93). Ces lois auraient certainement été de règle chez les anciens Israélites. Le lévirat, *yibbûm* est un mariage contracté entre une veuve, *yevamah* dont le mari est décédé sans laisser d'enfants, et le frère du défunt. Dans Deutéronome 25, 6, il est commandé de perpétuer le nom du frère décédé. Les lois relatives au lévirat sont développées dans le traité talmudique *Yevamot*. Cette loi ne s'applique que dans le cas où la veuve est dépourvue de descendance, où elle est encore capable de procréer et où les frères du défunt étaient nés déjà nés à la date du décès (Dictionnaire encyclopédique du Judaïsme, *op. cit.*, p.647).

Les Arabes avant l'islam pratiquaient une loi similaire qu'ils appelaient *nikâh al-maqt*, littéralement 'mariage par héritage'. Selon Tabarî, quand un homme décédait, son héritier (fils ou frère ayant atteint la majorité) prenait possession de ses biens et de ses femmes. Le Coran a condamné ce genre de mariage (sourate 4, 19 & 22).

³⁴ Austin & P.Vidal- Naquet, *Economic and social History of Ancient Greece*, University of California Press, p. 99- 101.

³⁵ Aristote, *Politique*, 1, 3, 1253b.

³⁶ *Introduction critique au Nouveau Testament*, ds Introduction à la Bible sous la direction d'Augustin George et Pierre Grelot, Paris, Desclée, 1976, p. 21.

Rome reprendra la même distinction entre la classe des hommes libres, divisé à son tour à la classe sénatoriale³⁷ et la classe équestre³⁸, la classe des simples citoyens, la *plèbe*³⁹ et la classe des esclaves. Et, comme Athènes, Rome distingue-t-elle entre les hommes civilisés et les barbares de l'autre : En effet, seuls les hommes libres habitant Rome avaient les privilèges et les devoirs des citoyens. Ils étaient exempts d'impôts et ne relevaient que des tribunaux romains, contrairement aux esclaves qui étaient considérés comme des choses appartenant à leur maître, et dépourvus de statut juridique proprement dit.

Rome adoptera les mêmes attitudes qu'Athènes vis-à-vis des non romains résidants sur son territoire, surtout quand leur nombre ou leur influence augmente. À la fin du premier siècle et en raison de circonstances liées aux flux des peuples étrangers aux *Limes*, le barbare est assimilé à quelqu'un de sauvage ou dangereux. Mais on peut noter que pour le cas de Rome, le barbare était bien toléré : ni la religion, ni le Latin n'étaient imposés aux peuples conquis. Au regard de la philosophie, la personne est plus proche dans son acception à l'idée du 'masque', *prosôpon* en grec, *persona* en latin, du 'rôle' joué dans une pièce théâtrale ou encore d'une 'partie de caractère'.

III La personne humaine dans le judaïsme : La personne à l'image de dieu

Dans les sources juives classiques, il n'y a pas de termes spécifiques relatifs à ce qu'on appelle aujourd'hui 'éthique' ou 'morale' ; mais on trouve dans la Bible le terme *מוסר* (*mousar*)⁴⁰ de la racine *מוסר* (réprimander, corriger, punir) qui traduit l'idée de 'blâme'⁴¹, de 'châtiment'⁴² ; mais aussi celui d'enseigner' et d'éduquer'⁴³. Aussi, dans la liste des commandements⁴⁴, s'entremêlent les prescriptions morales aux prescriptions théologiques et rituelles ; mais c'est surtout dans la littérature de la sagesse (*חכמה*)⁴⁵ que le texte biblique traite davantage à la morale individuelle comme partie intrinsèque de l'individu. Les rabbins, quant à eux utilisent l'expression *ben adam le haviro* (*בן אדם לחברו*) pour désigner les règles à observer entre l'homme et son prochain au regard d'une éthique sociale. Et bien que le judaïsme soit basé sur la Loi divine fondée par dieu, elle donne à l'homme, dernière des créatures créé à l'image de dieu⁴⁶ une certaine liberté en raison de la notion du libre arbitre,

³⁷ La classe sénatoriale est composée par les membres des familles les plus riches, et qui jouit de privilèges et d'honneurs.

³⁸ La classe équestre était d'abord composée par des personnes de condition libre qui, en cas de guerre fournissaient des chevaux. Les grands fonctionnaires étaient recrutés parmi cette classe dont Pilate.

³⁹ La classe de la *plèbe* comprend les enseignants, les orateurs, les médecins, les artisans et les marchands.

⁴⁰ Proverbes 1,8.

⁴¹ Ezéchiel 23,48.

⁴² Esaïe 8,11 ; 1 Rois 12,11.

⁴³ Deutéronome 8,5.

⁴⁴ Exode 21 ; Lévitique 19,25 ; Deutéronome 21-25.

⁴⁵ La littérature de la sagesse comprend les livres de Job, Proverbes et l'Ecclésiaste. On désigne souvent ces livres par l'appellation *sifré émet* (livres de vérité). La sagesse et l'érudition dans la Bible, dans la littérature rabbinique et dans la pensée juive occupent une place de premier plan ; mais elles doivent être accompagnées par la 'crainte de dieu' (Psaume 111,10)

⁴⁶ La création de l'homme semble être, contrairement aux autres créatures issues de la parole divine, le résultat de l'intervention directe de dieu en lui insufflant le principe de vie (Genèse 2,7). La création de l'homme à l'image de dieu a suscité diverses interprétations dont les facultés d'apprendre, de parler, de communiquer et de

tel qu'il est édicté dans le verset 'Tu marcheras dans tes voies'⁴⁷. Autrement dit, il appartient à l'homme, par ses actions de choisir ou non la 'voie de dieu', une voie présentée comme un idéal absolu vers lequel il faut tendre. En somme, le judaïsme met en exergue le caractère unique propre à chaque individu, et ce malgré l'idée selon laquelle tous les humains sont égaux.

Les termes relatifs à la personne dans le judaïsme (בן/איש/אדם) et leurs acceptions montrent qu'il s'agit en effet d'une notion particulière de la personne, celle de la construction religieuse de la personne dans un rapport de subordination de l'homme à dieu. Nous recensons, dans le judaïsme quatre étapes historiques qui traduisent l'évolution historique de cette notion, à savoir dans la Bible et dans le judaïsme rabbinique⁴⁸:

A- la tradition pré- deutéronomique dans la Torah: Code de l'Alliance et Décalogue : égalité et tolérance

La condition humaine durant cette période n'est pas réellement définie en tant que telle, par contre elle l'est à travers l'expérience de l'altérité consignée dans le Code de l'Alliance⁴⁹ et le Décalogue⁵⁰, le plus ancien des codes législatifs de la Torah. Ce Code remonte au début du VIII^e siècle avant l'ère commune dans un contexte où le royaume de Juda voit arriver des flots de réfugiés fuyant la domination assyrienne. La surface de Jérusalem quadruple entre la fin du VIII^e et le début du VII^e entraînant la construction de nouveaux quartiers⁵¹ et l'apparition de nouvelles classes sociales dont la situation est précaire. Ces réfugiés apportent avec eux leurs propres traditions, dont certaines sont peut être déjà mises par écrit. Une réorganisation sociale est alors mise en place et des réformes religieuses sont engagées par les rois de Juda, Ézéchias (719-699) et Josias (639-609)⁵². Le Code de l'Alliance contient des lois en faveur de ces nouveaux arrivants qui s'ajoutent aux catégories sociales déjà en situation difficile, telles que la veuve, l'orphelin, l'étranger et l'esclave. L'autre, qu'il soit Israélite ou non, est concerné par ces lois, lesquelles sont juxtaposées à des lois cultuelles, et est invité à participer aux rites cultuels dont le repos du

créer. Le libre arbitre est aussi mis en exergue pour mettre en évidence la responsabilité de l'homme dans ses actions.

⁴⁷ Deutéronome 28,9.

⁴⁸ Le judaïsme rabbinique (celui des rabbins) est un courant issu du judaïsme pharisien, surtout après la destruction du temple et la faillite des Sadducéens en 70 de notre ère. Ces derniers rejetaient les interprétations de la Bible et s'en tenaient uniquement à la Torah écrite. Le judaïsme rabbinique s'est structuré entre les II^e et VI^e siècles et s'érigea comme la norme du judaïsme par excellence en se basant sur la Torah écrite et la Torah orale révélées, selon eux au même temps sur le Mont Sinaï.

⁴⁹ Le Code de l'Alliance : Exode 20, 22 jusqu'au chapitre 23, 19. Il contient des prescriptions qui règlent surtout la vie en société.

⁵⁰ Le Décalogue, c'est l'ensemble des dix commandements transmis par dieu à Moïse sur le Mont Sinaï.

⁵¹ Pierre Bordreuil et Françoise Briquel- Chatonnet, *Le temps de la Bible*, Paris, Gallimard, 2000, p. 346.

⁵² Pierre Bordreuil, *op.cit.*, p. 346.

*Shabbat*⁵³. Aussi, les mariages mixtes étaient-ils tolérés et auraient été fréquents dans la période pré-monarchique⁵⁴.

Force est de penser que l'identité de l'Israélite lui-même, lors de cette période n'était pas encore définie en termes d'appartenance à une religion ou à une nation, mais plutôt par rapport à une tribu. De même, l'homme dans ce document, est identifié en rapport à la tribu d'où il vient, qu'il soit Israélite ou non. Les classifications d'ordre ethnique ou religieux des personnes voient le jour avec l'apparition des phénomènes de prosélytisme et de conversion (*giyyour*) pendant la période du Second Temple⁵⁵, surtout à l'époque hasmonéenne (IIe siècle av.è.c.)⁵⁶.

B- la tradition sacerdotale dans la Torah: égalité conditionnée

Dans le document sacerdotal, les hommes, quelque soient leurs origines ou leurs statuts sociaux, sont traités sur le même pied d'égalité, mais ce traitement nécessite deux conditions *sine qua non*, à savoir: l'observance des préceptes religieux et la circoncision: '*Vous aurez une seule législation ; la même pour l'émigré et l'indigène ; car c'est moi le Seigneur, qui suis votre Dieu*'⁵⁷ '*Si un émigré installé chez toi veut célébrer la Pâques, que tout homme de chez toi soit circoncis*'⁵⁸. Dès lors, une distinction apparaît par la participation aux fêtes, notamment *Pesah*, la Pâque⁵⁹ et le signe de la circoncision.

Le document sacerdotal, rédigé probablement par des prêtres originaires du royaume du Nord, est ouvert à l'autre. Il y a donc quelque raison de croire que cette ouverture est le fruit de deux facteurs : le premier serait la longue cohabitation entre les Israélites du Nord et les peuples cananéens, restés nombreux aussi bien dans le royaume que dans le voisinage. Aussi le roi Jéroboam a-t-il établi de nouveaux centres religieux (Dan et Béthel), un nouveau calendrier, de nouvelles fêtes, apparentées aux fêtes cananéennes⁶⁰, et de nouveaux symboles religieux en rapport avec le dieu El des Cananéens⁶¹. Ces caractères de la religion du royaume du Nord sont interprétés comme des témoignages d'infidélité à Dieu. Le mariage du roi Achab avec une princesse phénicienne, Jézabel, qui

⁵³ Septième jour de la semaine, jour de repos, l'un des fondements du Judaïsme (Genèse 2, 1-3 ; Exode 20, 10).

⁵⁴ J. Milgrom, "Religious Conversions : The revolt model for the formation of Israel", dans *Journal of biblical literature*, 101 (1982), 175.

⁵⁵ J. Milgrom, *op.cit.*, p. 175.

⁵⁶ Jean Hircan prend le pouvoir après la mort de son père Simon Maccabée en 135 av.è.c. entreprend d'étendre sa domination à l'Idumée, située au Sud et force les Iduméens à se convertir au Judaïsme. Ensuite, il se tourne vers le Nord et entreprend une série de campagnes pour le conquérir. En l'an 128, il s'empare du Mont Garizim et détruit le Temple des Samaritains.

⁵⁷ Lévitique 24, 22 ; Nombres 15, 14-16, 26, 29 et 30.

⁵⁸ Exode 12, 48 ; Nombres 9, 14.

⁵⁹ La Pâque juive célèbre la sortie d'Égypte le 15 du mois de Nisân, et dure sept jours. Le soir du 14, on prépare un repas, le *Séder*, accompagné du pain sans levain (azyme) et au cours duquel on lit un rituel appelé *Haggadah*. Cette fête est à l'origine une fête païenne pastorale du printemps, marquée par le sacrifice d'un jeune animal pour assurer la fécondité des troupeaux.

⁶⁰ Il s'agit de la fête de l'automne, célébrée un mois après la principale fête d'automne de Juda.

⁶¹ Les nouveaux symboles religieux sont deux veaux d'or fondu au lieu des chérubins qui servaient de piédestal du Dieu invisible. Le jeune taureau était associé dans les religions cananéennes au dieu El, appelé d'ailleurs 'El le-taureau'.

introduit le culte de Baal en Samarie est décrit comme une apostasie⁶² qui entraîne la ruine du royaume annoncée par le prophète Élie⁶³.

D'un autre côté les prêtres lévites originaires du royaume du Nord ont souffert d'un traitement, pour le moins humiliant de la part de leurs coreligionnaires du royaume du Sud. Leur sympathie envers l'autre découle de cette discrimination dont ils font l'objet, et qu'on va examiner dans le paragraphe qui suit.

C- la tradition deutéronomique⁶⁴ : absence d'égalité et discrimination dans la Bible

Le livre du Deutéronome, cinq exigences vont être développées qui vont jouer un rôle décisif dans l'histoire juive : un Dieu, un peuple, une terre, un sanctuaire et une loi. L'élection et l'alliance vont faire d'Israël le peuple de Dieu, séparé totalement des autres nations, de leurs cultes et pratiques. Rappelons que l'Alliance, d'après l'auteur deutéronomique a été contractée, non seulement entre Dieu, Abraham et le peuple, mais aussi entre Dieu et le roi David comme il est rapporté dans le second livre de Samuel, chapitre sept lui conférant ainsi à lui et à sa descendance une légitimité divine. Cette promesse sera à la source de nombreux conflits entre les deux royaumes⁶⁵. Aussi les tribus du Nord après la mort de Salomon vont-elles faire sécession avec le successeur de Salomon et s'insurger, d'une part contre le principe de cette alliance divine au profit de la maison de David⁶⁶, et contre le joug financier imposé à eux pour l'entretien de la cour de Jérusalem d'autre part⁶⁷. Une réforme peut alors commencer en s'appuyant sur une idéologie 'judéo-centriste', entreprise par un clergé jérusalémitte défendant la pérennité de la dynastie davidique.

Les lois de la *casherout* (règles autorisant à la consommation de nourriture) vont désormais distinguer entre Israélites et non Israélites, et ces lois vont même s'étendre aux relations économiques : 'À un étranger, tu feras des prêts à intérêt, mais à ton frère tu n'en feras pas.'⁶⁸. La remise des dettes également, qui devrait avoir lieu pendant l'année sabbatique, est accordée à l'Israélite dans tout les cas ; mais non aux autres. La notion de la sainteté prend désormais un caractère fortement moral et identitaire. Les mariages mixtes sont interdits⁶⁹ même avec les Israélites du royaume du Nord considérés comme 'hérétiques'.

⁶² Pierre Bordreuil, *op.cit.*, p.268.

⁶³ Élie : Grand prophète du second tiers du IXe siècle av.è.c. sous le règne du roi Achab dans le royaume du Nord. Il est célèbre par sa lutte intransigeante pour la pureté du yahvisme et le respect de la Loi. (*Dictionnaire de la Bible*, Paris, Robert Laffont, 1989, art. Élie).

⁶⁴ Le Code deutéronomique couvre quinze chapitres : Deutéronome, chapitre 12 à 26.

⁶⁵ Ce conflit entre les frères ennemis va perdurer pendant longtemps. Le schisme consommé entre Samaritains et Judéens connaît désormais son apogée avec les Hasmonéens au deuxième siècle avant l'ère commune

⁶⁶ 1 Rois 12, 16.

⁶⁷ L'état actuel de la recherche biblique met en question l'existence d'un royaume unifié sous David et Salomon. L'alliance davidique est une construction idéologique post- exilique.

⁶⁸ Deutéronome 23, 21.

⁶⁹ Exode 34, 16 ; Deutéronome 7, 3, 4 ; Esdras 9, 1, 2 ; Néhémie 13, 23-27.

Cette théologie de l'élection est le terme d'un long approfondissement de la conception que l'homme se fait de lui-même et de Dieu. Elle est déterminée par diverses réalités humaines ayant pour but principal de légitimer, d'une part, comme l'a bien montré Gérard Verkindère⁷⁰, le don de la terre ; et la séparation d'avec les nations 'hérétiques'⁷¹ ou polythéistes⁷² environnantes qui pourraient représenter une menace pour le monothéisme naissant, d'autre part.

La chute des royaumes, d'abord celui du Nord en 722 avant l'ère commune, ensuite celui du Sud en 587 avant l'ère commune, et des déportations successives d'une partie des populations sont vécues comme une punition divine en raison de l'idolâtrie des 'mauvais' rois dont Manassé représente l'archétype⁷³. Dès lors, le lien en l'absence de la terre, du sanctuaire et du roi, devient le lien spécifique qu'on a avec Dieu. Quiconque n'appartient pas au culte du Dieu YHWH est exclu automatiquement. Le souci était de rétablir la 'pureté' et la sainteté de la communauté. Il s'agit d'un moment crucial dans l'histoire politico-religieuse d'Israël. Ces moments dramatiques ont permis la constitution d'une nouvelle entité, le peuple d'Israël dont l'unité ne dépend plus du roi terrestre ; mais du roi céleste⁷⁴. Le culte du dieu YHWH devient alors le fondement de l'existence de la communauté et le ciment de la nouvelle identité⁷⁵.

C'est donc dans le contexte d'un royaume divisé et déchiré, dans la diaspora et lors de la restauration que les différents codes de la Torah sont rédigés et revus. Chaque texte est intimement lié au mode et à la vie de ses rédacteurs, ainsi qu'à ses intérêts immédiats.

D- L'homme dans les écrits rabbiniques

Tout comme dans la Bible, les rabbins insistent sur le fait que l'homme est créé à l'image de Dieu. Dans le traité des Pères, *Avot*⁷⁶, 'l'homme est bien aimé car il est créé à l'image de Dieu, mais c'est en vertu d'un amour particulier que de sa création à l'image de Dieu que la connaissance lui ait été donnée'⁷⁷. Cependant, les rabbins mettent l'accent sur la nature mixte de l'homme, à savoir sa filialité divine, par l'âme, souffle divin et son appartenance terrestre, par son corps. Dès lors, l'homme attentif à ce don précieux doit garder son âme pure et sans taches, et de répéter tous les matins la prière suivante, estimée comme communion entre la créature et le créateur : *'Oh mon Dieu, l'âme que tu m'as donnée est pure..Tu me l'as insufflée.. Bénis sois tu Oh Éternel, qui rends les âmes aux corps*

⁷⁰ Gérard Verkindère, « Un peuple élu », art. Ds « *Etrangers et exclus dans le monde biblique* », *Actes du Colloque International à l'Université catholique de l'Ouest*, Angers 2002, éd. U.C.O., 2003, p. 13.

⁷¹ Les Samaritains sont considérés par les Judéens comme hérétiques en raison de vieilles rivalités entre le Nord et le Sud. Les Samaritains sont même assimilés aux païens, et Ben Sira de dire à leur sujet : 'le peuple stupide qui habite Sichem'.

⁷² 2 Rois 17, 24-41.

⁷³ 2 Rois 24, 3, 4.

⁷⁴ Pierre Bordreuil, *op.cit.*, p. 375.

⁷⁵ Pierre Bordreuil, *op.cit.*, p. 393.

⁷⁶ Le traité des Pères est un traité de la *Mišna*. Il comporte six chapitres sur les enseignements des Sages sur six siècles, allant du III^e siècle av.è.c. jusqu'au III^e siècles de notre ère. Il traite essentiellement de l'éthique juive et de la nécessité à l'étude de la Torah.

⁷⁷ *Avot*, 3, 18.

*des défunts*⁷⁸. Apparenté à Dieu, l'homme est tenu de s'en montrer digne, et ce en observant les commandements divins donnés à Moïse pour Israël. Ainsi, c'est par la foi, la crainte et la soumission inconditionnelle à Dieu que l'homme mérite son humanité.

Force est de penser que l'homme n'est homme, pour les rabbins que par une piété sans égal et une morale sans faille. L'imitation de Dieu et de ses qualités évidentes est un idéal vers lequel tout un chacun doit tendre.

VI La personne humaine dans le christianisme : une question au cœur de tous les débats

La notion de la personne a été largement débattue dans les controverses théologiques durant les premiers siècles de notre ère portant sur la nature du Christ, la Trinité, le statut de la Vierge Marie et la doctrine du salut.

Aussi faut-il rappeler que jusqu'au début du IV^e siècle, le christianisme a connu des moments d'alternance, tantôt pacifiques, tantôt difficiles dans un empire romain très étendu et diversifié. En Afrique du Nord, le christianisme était implanté et dynamique, au moins depuis la fin du II^e siècle⁷⁹, l'Orient, quant à lui connaît une multitude de situations dans le temps et dans l'espace en termes de rivalité avec l'Église de Byzance.

Avec l'accession de Constantin I^{er}⁸⁰ au pouvoir et sa conversion, une attitude favorable aux chrétiens voit le jour. Un processus de christianisation de l'empire peut alors commencer, forcé selon certains historiens, paisible selon d'autres⁸¹. Ce fut le moment de l'expansion et l'implantation du christianisme, la mise en place de ses institutions et la fixation de sa doctrine suite à des crises internes, surtout en terre d'Orient. Les empereurs romains chrétiens ont joué un rôle important dans l'extension de la religion naissante. Dès lors, l'universalité de l'empire s'identifie à l'Église, et l'empereur acquiert, en plus de son pouvoir politique une dimension ecclésiale. L'histoire postérieure du christianisme doit beaucoup à ces siècles de genèse, lesquels représentent une référence de premier plan aussi bien pour le christianisme d'Orient que celui de l'Occident.

⁷⁸ *Berahot*, 60b.

⁷⁹ L'Église d'Afrique des premiers siècles a eu une influence non négligeable au développement du christianisme occidental latin. Au II^e siècle, Tertullien le berbère et Cyprien de Carthage sont considérés comme des figures emblématiques du christianisme africain, voire occidental. Tertullien a été le premier à utiliser le terme 'Trinité'. Augustin d'Hippone, connu sous l'appellation 'Saint Augustin' est considéré comme le penseur chrétien le plus illustre de son époque et bien au-delà.

⁸⁰ Constantin I^{er} (272- 337) est le premier empereur romain à s'être converti au christianisme, mettant ainsi fin à des siècles de persécutions anti chrétiennes. Sous son règne, des réformes importantes ont été menées : fondation d'une nouvelle capitale, Constantinople ; promulgation de nouvelles lois au profit des chrétiens ; réorganisation de l'administration et institution d'une nouvelle monnaie d'or. L'Église chrétienne connaît son plein essor pendant cette période.

⁸¹ Le processus de christianisation s'est accompagné par des luttes contre le paganisme et le judaïsme, souvent avec l'assentiment des empereurs chrétiens. Mais faut-il noter que des périodes de persécutions contre les chrétiens depuis la fin du III^e siècle dans les provinces africaines ont pris une forme systématique au début du IV^e siècle, et débouchant, par là même à des schismes au sein du christianisme lui-même.

Des institutions ont été mises progressivement en place avec une organisation interne très élaborée. Des communautés, *ἐκκλησία* (Église) de fidèles se sont constituées dans la foi, scellée par le baptême. Une répartition des rôles entre les membres de ces communautés a conduit à une hiérarchisation dont les statuts et les obligations sont fixés. Une distinction essentielle s'est opérée entre le clergé et le peuple, d'une part et entre les clercs et les laïcs d'autre part. A cette situation s'ajoute une concurrence entre l'Église de Constantinople et celle de Rome autour de la primauté juridictionnelle et prend une dimension démesurée.

A- Le Christ : personne humaine ou personne divine ?

Ces transformations qui ont bouleversé l'ensemble de l'empire romain et au-delà ont conduit à un foisonnement de production littéraire et à des débats doctrinaux entre les tenants de 'l'orthodoxie' et les 'hérétiques'. Chacun des deux courants revendique la légitimité et impute aux autres la qualité d'hérétique. Le mouvement schismatique donatiste de l'Église d'Afrique⁸² et la polémique arienne⁸³, née en Egypte au IV^e siècle ont conduit à des déchirements au sein de l'Église, voire à des protestations contre les discriminations menées par l'Église dite universelle et l'empereur Constantin entre chrétiens romains et chrétiens autochtones. Aux deux conciles de Nicée (325) et de Constantinople (381), convoqués respectivement par Constantin Ier et Théodose Ier, la fixation de la doctrine est tranchée : la divinité du Christ a été confirmée ainsi que le Saint Esprit comme la troisième personne de la Trinité chrétienne au grand dam de certains sièges épiscopaux. Dans le même ordre d'idée, un concile s'est réuni en 451 en Chalcédoine débattant encore une fois sur la nature du Christ où il a été proclamé que la personne du Christ est unique, à la fois divine et humaine. La condamnation de la doctrine monophysite⁸⁴, ouvre la voie à une nouvelle séparation au sein des Églises orientales : araméennes⁸⁵ et grecque melkite catholique⁸⁶. Il convient de préciser que ces Églises dites orientales ont peu à peu gagné leur

⁸² Le schisme de l'Église d'Afrique, appelé aussi Donatisme, en rapport avec Donat, évêque en Numidie et successeur de Majorinus surgit suite à la controverse sur l'élection du siège épiscopal de Carthage, entre 308 et 311. A l'aube du IV^e siècle, les persécutions entamées depuis les années 295 contre les chrétiens d'Afrique prennent fin suite à l'intervention de Constantin. Les fidèles se scindent en deux camps : ceux qui ont résisté aux persécutions, ils se font appeler les 'purs', et ceux qui ont eu des attitudes jugées compromettante avec les autorités en place, appelés 'livreurs', sous entendu 'traîtres'. Ces derniers ont été interdits d'exercer le sacerdoce par les premiers. En l'an 312 Cæcilianus est nommé évêque de Carthage par des évêques considérés comme traîtres. Une crise débute entre les partisans de Donat (soixante-dix évêques de Numidie), qui ont nommé un autre évêque, Majorinus et Cæcilianus. Le conflit a pris une ampleur démesurée et s'est poursuivi jusqu'en 314 lorsque l'empereur Constantin Ier en personne confirme Cæcilianus dans sa fonction, dissout les donatistes et confisque leurs biens. Mais le donatisme survécut à toutes les épreuves, et ce jusqu'au V^e siècle.

⁸³ L'arianisme est un mouvement de pensée mené par Arius (256- 336), prêtre alexandrin d'origine berbère et de langue grecque, disciple de l'École Théologique d'Antioche. Arius défend la thèse selon laquelle la nature du Père et de fils sont différentes : il reconnaît la divinité unique du Père et le caractère dérivé de la divinité du fils, ce qui lui a valu d'être excommunié et l'exilé au concile de Nicée en 325.

⁸⁴ Le monophysisme opte pour une seule nature divine du Christ.

⁸⁵ Les Églises araméennes sont divisées en deux : les nestoriens et les monophysites. Les fidèles sont appelés 'syriaques', '*suryan*' en arabe et sont répartis dans toutes les régions du Croissant fertile, à savoir en Syrie-Palestine, en Haute Mésopotamie et en Irak.

⁸⁶ L'Église Melkite est une Église catholique orientale, qui s'est implanté de manière significative en Palestine, avec un patriarcat à Jérusalem. Les Melkites ont soutenu le concile de Chalcédoine, ensuite la primauté de Rome

autonomie, fondant leur particularisme aussi bien sur leurs positions doctrinales, souvent rivales que sur la langue adoptée pour la liturgie. Aussi sont-elles qualifiées d'autocéphales, dont dépendent les responsables de provinces, les métropolitains et les responsables de diocèses, les évêques. Les conciles et les controverses relatives à la nature du Christ vont se poursuivre jusqu'à la séparation des Églises d'Orient et d'Occident en 1054⁸⁷ et au-delà. Divisions disciplinaires, rivalités entre grands sièges épiscopaux et écoles théologiques, voire interventions politiques des empereurs ont modelé le paysage religieux, politique et socioculturel, aussi bien en Orient qu'en Occident et dont les conséquences se font sentir jusqu'aujourd'hui.

Si le donatisme a mené, au départ, une scission comme réaction à certaines nominations d'évêques considérés comme traîtres ou apostats en raison de leur compromission avec les autorités en place lors des persécutions menées contre les chrétiens, il n'en reste pas moins qu'il ait développé une doctrine en concurrence avec celle de l'Église dite universelle. En effet, le désaccord porte essentiellement sur la nature de l'Église, son unité, sa sainteté et son rapport avec le monde défendu par Cyprien de Carthage⁸⁸. Contrairement aux développements doctrinaux de l'Église catholique qui ne font pas de distinction entre *saeculum* et *mundus*, les donatistes prônent la séparation totale entre la sphère de la pureté et de la sainteté qui marquent la nature véritable de l'Église et la sphère du profane marqué par le péché.

La crise arienne, quant à elle, porte aussi bien sur les rapports entre le Père et le fils ainsi que sur la Trinité. La question qui s'est posée alors était de déterminer la nature du fils : le Christ est-il consubstantiel au Père ou est-il, tout simplement, de substance semblable. Arius et ses partisans défendaient une théologie selon laquelle la nature du fils est de type secondaire de divinité : le Père et le fils sont de nature différente.

Au même temps en Orient, cinq Églises sont nées, au cours du VI^e siècle suite à des querelles relatives à la christologie, la nature du Christ : l'Église melkite⁸⁹, l'Église copte

et ont appuyé la décision prise à l'encontre de la doctrine monophysite soutenue par les coptes et les syriaques. Ils emploient la langue grecque dans leur liturgie. Avec l'avènement de l'islam, Jérusalem demeure un centre spirituel chrétien très important, et ce malgré les tentatives des califes umayyades d'islamiser la population locale.

⁸⁷ En 794, au concile de Francfort Charlemagne fait rebondir le conflit en désavouant le deuxième concile de Nicée, convoqué en 787 par l'impératrice Irène de Byzance. Le deuxième concile de Nicée durant lequel a été traité de la question de l'iconoclasme, soulevée déjà depuis 726 sous le règne de l'empereur Léon III, a fini par confirmer la vénération des saintes images et reliques. A Francfort s'érige alors un contre-concile où des décisions ont été prises, et qui vont accentuer davantage les désaccords entre chrétiens orientaux et occidentaux en contestant la légitimité à l'empire d'Orient comme seul représentant des fidèles chrétiens. Les rivalités entre l'Église de Constantinople et celle de Rome vont en grandissant malgré les efforts de réconciliation ont conduit au schisme de 1054.

⁸⁸ Cyprien de Carthage est considéré comme l'évêque le plus important dans l'histoire de l'Église d'Afrique avec Augustin. Il est élu évêque en 248-249 et dut affronter les persécutions de l'empereur romain Trajan Dèce (249-251). Il a appelé les chrétiens dissidents et apostats à se faire rebaptisés en réclament une formule devenue célèbre 'point de salut hors de l'Église'. L'empereur romain Valérien (253-260) entame en 257 une série de persécutions contre les chrétiens, Cyprien ayant refusé d'adorer les dieux romains et de sacrifier au culte impérial est jugé puis décapité le 14 septembre 258.

⁸⁹ Voir note 86.

monophysite⁹⁰, l'Église syriaque monophysite ou jacobite⁹¹, l'Église nestorienne ou chaldéenne ou encore assyrienne⁹² et l'Église maronite⁹³. Chacune de ces Églises a développé une doctrine et une organisation propres à elle. Aussi, les chrétiens d'Arabie se divisent-ils en deux catégories : les Arabes du désert mésopotamien, immigrés et installés depuis le premier siècle, et les Arabes de la péninsule arabique convertis au christianisme. Parmi les tribus arabes chrétiennes connues figurent les Ibadites nestoriens⁹⁴, les Gassanides monophysites⁹⁵ et les Taglibides jacobites⁹⁶. Mais les communautés chrétiennes arabes les plus connues demeurent celles de Najrân, au Yémen, et celle de Bahreïn⁹⁷, sur la côte méridionale du golfe persique. Eux aussi se sont mêlés aux controverses, mais avec des degrés moindres.

Il serait utile de placer l'histoire du christianisme en général dans un cadre plus large, celui de l'occupation du sol ; mais une telle entreprise dépasse le cadre de cette étude.

Le terme employé dans le christianisme pour désigner la personne est un terme grec *Πρόσωπον* (*prosôpon*)⁹⁸. Ce terme évoque de prime à bord l'idée du masque en rapport avec l'art théâtral, ensuite et par extension de langage, ce terme va désigner le personnage, l'acteur et le rôle. D'après cette définition, la personne serait l'apparence extérieure de l'homme, qui tranche avec son intériorité, donc son essence, *ουσια*. Au départ, ce terme a posé problème en raison de son origine païenne, mais à partir du III^e siècle, Tertullien⁹⁹ a opté pour l'utilisation de ce terme pour désigner les trois individus divins. Les théologiens d'Occident ont marché sur les pas de Tertullien. Le Dieu chrétien, révélé par le Christ, est éminemment personne dans le mystère de la Trinité : le fils étant la personne faite chair,

⁹⁰ L'Église copte, implantée principalement en Égypte, nonobstant l'existence d'importantes communautés juives, surtout à Alexandrie et de communautés païennes.

⁹¹ L'Église syriaque jacobite, fortement implanté surtout en Irak, relève de la juridiction du patriarche d'Antioche à Byzance et du métropolitain ressortissant de Tekrit en Haute Mésopotamie sous domination sassanide.

⁹² L'Église nestorienne, appelée aussi chaldéenne en raison de son emplacement géographique : les chrétiens d'Irak et de Perse sont réunis autour du siège patriarcal de Séleucie- Ctésiphon en terre persane. Mais lorsque l'empire byzantin adopte le christianisme comme religion d'État, et entre en guerre contre l'empire perse sassanide, les chrétiens ont été persécutés et accusés de collaboration avec l'ennemi. Les nestoriens se sont implantés aussi au-delà des frontières du Proche Orient jusqu'au Tibet, en Inde et même en Chine.

⁹³ L'Église maronite est totalement catholique, à l'inverse des autres Églises orientales.

⁹⁴ Les Arabes Ibadites étaient sous la tutelle des rois lahmides de Hira, sur le bas Euphrate, à qui les Sassanides avaient confié la garde de leurs frontières.

⁹⁵ Les Gassanides, installés sur la frontière arabo- byzantine, à savoir la Jordanie et le sud de la Syrie, s'érigent en gardiens des frontières sud de l'empire byzantin contre les menaces perses et bédouines.

⁹⁶ Les Taglibites ou *banu Taglib* sont des nomades de la haute Mésopotamie. Ils sont jacobites et célèbrent la messe en langue arabe.

⁹⁷ Il y avait à Bahreïn ou beit- Qatarâyé cinq évêchés, qui dépendaient, au départ du métropolitain de Fâres. Lors de l'expansion arabe, ils se sont mis d'accord pour acquérir leur autonomie par rapport à Fâres.

⁹⁸ Le terme *prosôpon* est cité 72 fois dans le Nouveau Testament pour désigner la personne, le visage, la face, l'aspect, l'apparence, la présence ou encore la résolution.

⁹⁹ Tertullien (150 ou 160-220), théologien éminent de la communauté chrétienne de Carthage. Son œuvre, écrit en langue latine a profondément marqué les premiers siècles du christianisme, surtout autour du mystère de la Trinité. Sa doctrine repose sur l'idée que Dieu est une seule substance en trois personnes distinctes, à savoir le Père, le Fils et le Saint Esprit.

incarne la ressemblance de l'homme à Dieu, et tire, par là même sa dignité irréductible. Une dignité vécue comme étant supérieure à celles des autres créatures animées.

Les théologiens orientaux, dans un souci d'éviter tout anthropomorphisme sur Dieu et d'inverser les fondements de la conception païenne relatifs au *Πρόσωπον*, préfèrent utiliser le terme *υποστασις*, hypostase dans une perspective d'ontologie transcendante. Or, l'emploi de ce terme, au lieu de résoudre l'ambiguïté, n'a fait qu'en rajouter au malaise. En effet, le terme *υποστασις* est distinct du terme *ουσια*, substance, et désigne des essences partielles, c'est-à-dire que chacune des personnes de la Trinité est distinctes des autres, thèse soutenue par les monophysites essentiellement. Les tenants de cette doctrine sont désormais qualifiés de trithéisme par leurs adversaires et se sont séparés de leurs coreligionnaires égyptiens, pourtant monophysites comme eux.

B- L'individu : personne à l'image de Dieu

Sans doute, l'homme créé à l'image de Dieu trouve toute sa noblesse dans l'acte de la création, mais demeure limité par sa finitude. La foi chrétienne a un dessein bien défini pour l'homme : le libérer du péché et le hisser à l'image de son créateur. Amour, justice, équité et liberté devient des thèmes centraux

Aussi, l'appartenance à l'Église est-elle un acte libre de volonté et de réception d'un sacrement, le baptême : elle n'est ni héréditaire, ni acquise par naissance. Par le baptême, l'homme acquiert deux statuts, conformément au double caractère de l'Église : communauté de foi et société humaine. L'homme est alors incorporé à l'Église et requiert un aspect religieux, d'un côté en tant que 'fidèle du Christ', et un aspect juridique en tant que personne sujet de droits et d'obligations.

Avec l'avènement de l'islam, les controverses sur la nature du Christ, l'unité divine et le mystère de la Trinité se sont poursuivies à l'intérieure du christianisme lui-même, mais aussi entre chrétiens et musulmans. Suite aux travaux de traduction d'ouvrages historiques, philosophiques ; mais surtout théologiques juifs, chrétiens et persans du syriaque, du grec et du persan vers l'arabe¹⁰⁰, à partir du VIII^e siècle¹⁰¹, le savoir des Anciens est devenu accessible.

V La personne humaine et la condition de l'homme en islam

La condition humaine et la place de l'homme en islam sont des thèmes qui ont été traités avec beaucoup de soin par les musulmans, et ce dès les premiers siècles de l'hégire. Depuis Ibn al- Muqaffa' (m. 140/ 757) et al- Awzâ'î (m. 157 ou 159/ 774 ou 776) jusqu'à Ġazâlî (m. 1111) et Faḥr al-dîn al-Râzî (m.606/1209), en passant par al- Ġâḥiz (m.255

¹⁰⁰ Parmi les savants chrétiens qui ont activement participé à ces controverses, nous citons à titre d'exemple Jean Damascène (676-750 ou 754), Théodore abû Qurra (750- 830), Qusta ibn Lûqâ (820 ou 835- 912), Élie de Nisibe (975- 1046) et Sévère ibn al Muqaffâ (m. vers 987).

¹⁰¹ Notons que les travaux de traduction du grec vers le syriaque a commencé de puis le IV^e siècle dans les centres de culture syriaque.

?/868/9), Yaḥyâ ibn' Adî (m.364/974), al- Tawḥîdî (m. 414/1023) ou encore Miskawayh (m. 420/1029), une littérature, *adab* exégétique, prophétique ; mais surtout philosophique et mystique en langue arabe a élaboré tout un corpus relatif à l'éthique dite musulmane. Rappelons que le Coran a donné une place d'autant importante à l'homme qu'il lui a réservé deux sourates : Celle de l'Homme (*al- Insân*) et celle des Hommes (*an- Nâs*). Et c'est dans le cadre d'une éthique propre que les musulmans ont puisé dans les connaissances et la sagesse anciennes, en se référant sans cesse au texte coranique et aux corpus du *Ḥadîṭ*¹⁰². Un vaste programme élaboré par savants dans une tentative de frayer la voie du bonheur et du salut pour l'homme en tant que créature divine. L'influence de la philosophie grecque et sciences étrangères est trop évidente pour s'en attarder. Les historiens ont pu retracer le cheminement par lequel la culture hellénistique et romaine a émigré d'Alexandrie à Bagdad, et comment la fondation d'une Académie des sciences, par al-Ma'mun, a fait de Bagdad l'héritière de l'École de Ğundišapûr où les Nestoriens, chassés d'Edesse au Ve siècle, puis les philosophes de l'École d'Athènes, fermée en 525 par Justinien, s'étaient retrouvés en compagnie de savants venus de la Perse et de l'Inde¹⁰³. Des études récentes, telles que celles des professeurs Arkoun¹⁰⁴ et Abdelwaheb Bouhdiba¹⁰⁵ ont tenté de dégager toute l'importance de cette littérature savante. Cette dernière se divise en deux catégories : les sciences religieuses (*ulûm naqliyya dîniyya*) par opposition aux sciences profanes (*ulûm' aqliyya*), dites aussi intruses (*daḥîla*). Cette littérature connaît son plein essor, d'abord sous al- Ma'mûn ; mais essentiellement sous les dynasties Bouyides¹⁰⁶ et Fatimides¹⁰⁷, ces fins mécènes qui ont encouragé aussi bien la compétition intellectuelle que le pluralisme doctrinal. Mais la donne change à partir du Ve siècle. L'avènement au pouvoir des Turcs-Seljukides d'obédience sunnite rigoriste, le champ du pluralisme doctrinal se rétrécit progressivement.

A- La condition humaine dans les ouvrages d'exégèse et de philosophie : filiation adamique et création divine

¹⁰² *Ḥadîṭ* : Tradition musulmane. C'est l'ensemble des enseignements du Prophète Muhammed pendant vingt ans (610- 632). Ce sont ses actes, ses paroles, ses commentaires du Coran, ainsi que ses jugements sur des affaires qu'on lui soumettait, et l'assentiment tacite qu'il donnait à des actes accomplis en sa présence.

¹⁰³ Roger Arnaldez, *Sciences et philosophie de Bagdad sous les premiers Abbassides*, Arabica, T.9, Fasc. 3, 1962, p. 357- 373.

¹⁰⁴ Mohammed Arkoun, *Essais sur la pensée islamique*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1984; *Miskawayh : Traité d'éthique*, Damas, éd. De l'Institut français de Damas, 1988(deuxième édition); *Humanisme et islam*, Paris, Vrin, 2005.

¹⁰⁵ Abdelwaheb Bouhdiba, *L'homme en islam*, Tunis, Sud Editions, 2006.

¹⁰⁶ Les Bouyides sont des émirs ši'ites originaires du Daylam qui ont occupé, de 945 à 1055, la charge du grand émir à Bagdad. En 334/945, Aḥmad b. Buyeh entre à Bagdad après avoir combattu les Samanides et reçoit du calife en personne le titre honorifique de *Mu'izz ad-dawla*, celui qui fortifie l'État. Mais l'instabilité engendrée par les rivalités d'ambition eut raison du régime bouyide. Le calife, soutenu par les théologiens-juristes d'un côté et par un nouvel allié sunnite turc, Mahmûd de Ğazna réussit à restaurer quelque peu son autorité.

¹⁰⁷ Les Fatimides sont les représentants d'une dynastie califienne qui a régné d'abord en Ifriqiyya, puis en Egypte, de 909 jusqu'à 1171. Les Fatimides prétendent descendre d'Ismaël, lui-même descendant de 'Ali et Fatima, d'où l'appellation Fatimides. La propagande fatimide, soutenu par le Caire et notamment par la mosquée d'al-Azhar a gagné du terrain dans nombreux endroits de l'empire abbasside. Le territoire syrien s'étendant entre l'Égypte et l'Irak devient un lieu de luttes d'influence entre Sunnites et Šiites. Sous le règne des Fatimides, les sciences, y compris les sciences anciennes et étrangères ont connu un grand essor. En1171, les Fatimides sont renversés par les Ayyoubides qui rétablissent le sunnisme au détriment du šiisme.

Dans la sourate XLIX, il est dit : « *Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle ; Nous vous avons répartis en peuples et en tribus. Le plus noble d'entre- vous auprès de Dieu est le plus pieux. Dieu est omniscient en vérité et bien informé* »¹⁰⁸. Ici, la supériorité des hommes est fondée sur la seule foi et leur inégalité tient du degré de leur piété. Deux points de vue peuvent être alors distingués chez les exégètes et les théologiens-juristes: Le premier est fondé sur l'ascendance adamique, telle qu'on la retrouve chez al-Mâwardî (450/1058) ou chez al- Wâhidî (468/1075). Le second, appuyé par al- Šâfi'î (m. en 204/820), Zamaḥṣarî (538/1144) ou encore Ibn'Atiyya (546/1151) est fondé sur le genre humain, à savoir la génération physique, c'est-à-dire la reproduction. Chez al- Mâwardî comme chez al- Wâhidî, il s'agit en effet d'une égalité (*tasâwi*) dans les lignages (*ansâb*) puisque tous les humains remontent à Adam et Ève : « *Ô hommes! Craignez le Seigneur qui vous a créés d'un seule être (nafṣ)* »¹⁰⁹. Cette conception de l'égalité relative à l'ascendance adamique d'après le mythe fondateur de perpétuation de l'espèce implique une vision basée sur la liaison créateur/créature. Šâfi'î, quant à lui donne à ce verset une assise juridique de la filiation en traduisant 'Adam et Ève' par 'père et mère' : « *Qu'ils soient hommes ou femmes, issus les uns des autres* »¹¹⁰. Aussi cette filiation est- elle liée à la création divine. La différence (*tafâwut*) entre les hommes se situe uniquement au niveau de la croyance (*imân*) et des liens qui les unissent à leur créateur. C'est ce qui distingue l'homme de l'animal : « le croyant est un homme au sens propre du terme ». Aussi l'incroyant (*kâfir*), en abandonnant le lien qui le lie à son créateur perd son humanité et devient l'égal de l'animal. Couper les amarres avec Dieu signifie le déséquilibre de l'ordre universel ordonné par le Créateur de celui- ci. Ainsi l'humanisme prend sa source dans la confiance réciproque entre Dieu et l'homme. Ce dernier étant le dépositaire de cette confiance (*amâna*) placée en lui.

Dans les ouvrages de philosophie, depuis al-Kindî (m.886) jusqu'à Avicenne (m.1037) et Nasr al- Dîn al- Tûsî (m.1273) en passant par al- Farâbî (m.950) et Miskawayh (m.1029), la place de l'homme revêt un caractère primordiale et le place au cœur de la réflexion philosophique. Les philosophes ont tenté, tout en donnant une place non négligeable à la raison de préciser la nature des liens qui rattachent l'homme à son Dieu et à son prochain.

B- Le paradoxe humaniste en islam :

Nous voulons dire par paradoxe que ces courants d'idées ou ouvrages, qu'ils soient exégétiques, philosophiques ou prophétiques faisant référence à la condition humaine et à la notion d'égalité, affirment d'un côté une égalité entre tous par le biais de l'ascendance adamique ; mais acclament tous une inégalité religieuse relative au degré de piété chez tout un chacun, d'un autre côté. Le statut juridique du non- musulman et notamment celui du *ḍimmi* est le cas le plus représentatif de ce mécanisme de pensée. L'attitude des musulmans à l'égard des 'incroyants' est la loi de la guerre ; ils sont donc soumis à faire des choix : soit ils se convertissent, soit ils se soumettent, soit ils sont tués (exception faite aux femmes,

¹⁰⁸ Sourate Al- Ḥuḡurât, 13.

¹⁰⁹ Sourate les Femmes,1.

¹¹⁰Sourate Âl- Imrân, 195.

enfants et esclaves). Le statut des groupes non musulmans est calqué sur celui des 'non-citoyens' ou *fides* dans l'empire romain oriental ; c'est ce qui va s'appeler la *ḍimma* en islam, contrat de protection avec tous les devoirs qui en découlent : le paiement d'une taxe de capitation (*jizya*), un impôt foncier (*ḥarâj*), des tenues vestimentaires et des montures les distinguant des musulmans. Une grande liberté religieuse est garantie pour les *ḍimmis* : les lieux de culte, les tribunaux, etc. Aussi les minorités religieuses n'ont pas les mêmes droits que les musulmans, sauf dans certaines mesures pénales. Dans le cas d'une conversion d'un *ḍimmi* à l'islam, ce dernier devient *mawlâ* à l'instar de l'esclave affranchi, et se doit de choisir un patron arabe pour son contrat de clientèle, *muwâlât*.

Conclusion générale

Le judaïsme, le christianisme et l'islam s'accordent au moins sur un point: la transcendance d'un même principe qui régit l'univers et les hommes, même si on s'ils ne sont pas unanimes sur la conception du Dieu créateur. Ces nuances d'un texte à l'autre ne sont pas sans conséquences dans le développement historiques et théologiques. Tandis que dans le judaïsme Dieu se fait proche de l'homme en adoptant des traits de caractère de l'homme, telles que la jalousie ou la colère, le christianisme incarne cette proximité divine par l'incarnation dans la chaire. L'islam, quant à lui donne à Dieu un caractère transcendantal par excellence, au delà du temps et de l'espace, et c'est dans ce contexte qu'il accomplit sa création.

Ce sur quoi s'entendent les trois monothéistes, en se référant à Dieu, c'est l'idée de l'humanisme reposant sur des valeurs communes. Chacune d'elles enseigne en effet à ses fidèles les principes de l'égalité entre tous les hommes devant Dieu, la fraternité, la justice, la paix, la solidarité et la non-violence envers son prochain. Mais, le paradoxe est qu'au nom de ces mêmes religions, des guerres prétendument 'saintes' ont été menées et continuent de l'être dans la violence et la négation de la différence de l'autre. Ces intolérances engendrant des malaises ont incité un bon nombre d'historiens à revisiter les textes fondateurs pour essayer de trouver le lien entre religions et ethnocentrisme. En effet, la doctrine de la révélation et les notions de l'élection et de la théocratie sont souvent à l'origine des préjugés ethniques, raciaux et confessionnels.

Certains expliquent cela par le fait que les religions sont généralement un facteur de conservation plutôt qu'un facteur de changement. S'il existe bien une notion d'humanisme religieux en soi, elle se situe au niveau des idées et des théories et entre en contact avec la réalité des situations historiques, politiques et sociales. Les sociétés comme les individus l'interprètent à leur manière en fonction de l'éducation, de l'importance accordée aux valeurs technologiques, l'inégalité des chances en matière de puissance militaire ou de la perception du jeu géopolitique. Les valeurs de l'humanisme religieux entrent en frottement avec la perception de l'histoire, de la culture, de l'identité de soi et des autres dans les différentes sociétés au niveau du micro comme macro-sociétal.

La notion de la personne humaine, en tant que créature à l'image de Dieu est restée pendant longtemps tributaire de la sphère du religieux. Dès lors, la personne, selon les textes monothéistes, essaye de se frayer son chemin dans la foi et la soumission inconditionnelle à Dieu. La chute de l'homme, reprise dans les textes, avec des récits différents et représentée comme la conséquence du péché originel, plonge l'homme dans le

mal et la souffrance et crée une rupture dramatique entre lui et son Dieu. Adam étant l'ancêtre biologique de l'espèce humaine, lègue son péché en héritage à sa descendance. La faute, propagée de génération en génération, fait tomber l'homme en disgrâce, le rend faible et mortel, et, par-dessus tout exposé aux séductions de Satan. L'homme se doit donc de combattre ses propres passions par l'observance des commandements divins afin de rétablir une relation privilégiée avec Dieu.

Les monothéistes, mettant en avant des notions morales, telles que celles du bien et du mal ou encore du libre arbitre, proposent, en contre partie des concepts relatifs à la repentance et à la rédemption des humains, déçus, à l'aube de l'histoire humaine en raison de leur désobéissance pour une marche vers le salut.

A cela s'ajoute la notion du particularisme développée dans les trois théologies, une notion qui témoigne d'un égo-centrisme, et qui est, par essence, refus de ce qui n'est pas moi ou de ce qui n'est pas comme moi. Elle traduit l'incapacité d'adaptation, d'évolution, d'acceptation ou d'intégration d'éléments culturels autres. La « pureté » religieuse, culturelle, et parfois raciale est souvent avancée dans le but de faire valoir ce mécanisme de pensée. Or, l'histoire nous apprend que, d'une part les cultures ne sont pas imperméables, mais qu'au contraire, elles sont capables d'intégrer de nouveaux éléments, d'évoluer et même de se transformer. D'autre part, il est difficile, voire impossible de décrire des sociétés et leurs cultures sans tenir compte de l'altérité. Somme toute, le brassage de cultures est inévitable, et est source de richesse et d'échange entre les humains.

Qu'il nous soit permis de préciser que c'est grâce aux philosophes, aussi bien anciens que modernes et, dans une moindre mesure aux juristes, tel que Cicéron que la notion de la personne a pu se développer, prendre son essor et se libérer. L'histoire nous enseigne que la pensée philosophique, contrairement à la pensée théologique n'est pas une de ces réalités immuables, elle est sans cesse remise en cause. Sa force, elle le doit à sa capacité d'évolution, d'adaptation et de changement et non à un usage d'une supposée vérité admise.

La tourmente, la servitude et la précarité de l'homme n'auront, théoriquement pris fin qu'à partir du XVI^e siècle avec la naissance de l'humanisme occidental ; mais surtout avec l'avènement de l'état moderne au XIX^e siècle.